

**PROCÈS-VERBAL DE LA 81^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

27 mars 2012, À 9 H 30

Adopté tel que rédigé à la séance du 6 juin 2012

Procès-verbal de la 81^e séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 27 mars 2012, à 9 h 30, à la salle 20.402 de la Commission des lésions professionnelles située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 20^e étage à Montréal. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents :

M. Normand Bolduc, président du Conseil

M^{me} Marie Auger
M^e Nancy Chamberland
M^e Robert Côté
M^e Hélène de Kovachich
M^e Suzie Ducheine
M. Simon Julien
M^e Marie Lamarre
M^e Lucie Le François
M. Michel Marchand
M^e Louis Morin
M^e Alain Turcotte

M^{me} Marie Despatis, secrétaire du Conseil

Membres absents :

M^{me} Suzanne Danino
M^e Luc Harvey
M^e Pauline Perron
M. Antoine Roumi

Est aussi présente :

M^e Nathalie Lachance, adjointe au président

Invités :

M. Mario Tremblay et M^e André Ouimet

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 30.

Monsieur Normand Bolduc, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

Il informe les membres que vers 10 h 30 M. Mario Tremblay, juge en chef adjoint de la Cour du Québec et M^e André Ouimet du Conseil de la magistrature, feront une présentation dont le thème sera l'approche de l'éthique et de la déontologie au sein du Conseil de la magistrature du Québec.

M^e Hélène de Kovachich se joint à la séance du Conseil à 9 h 32.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur Bolduc demande que soit ajouté le point 7.1 « Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 570 » après le point 7.

Sur la proposition de M^e Lucie Le François, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

3. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 6 décembre 2011

Sur la proposition de M^{me} Marie Auger, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 6 décembre 2011 tel qu'il a été rédigé.

4. Rapport du président

4.1 Rapport annuel 2010-2011

Monsieur Bolduc avise les membres que le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du Conseil de la justice administrative a été rendu public par son dépôt à l'Assemblée Nationale, le 14 février 2012, par le ministre de la Justice, monsieur Jean-Marc Fournier.

Les membres ont pris connaissance de ce rapport avant la présente séance.

4.2 Action en nullité signifiée par un plaignant

Lors de la séance du 22 mars dernier, monsieur Bolduc a informé les membres qu'un plaignant demandait à la Cour supérieure la révision judiciaire de la décision

du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes rejetant sa plainte. Un premier jugement de la Cour supérieure a rejeté la requête du plaignant. Deux autres jugements ont également rejeté les requêtes en rétractation présentées par le plaignant.

M^e Lachance informe les membres que le 5 octobre 2011 le plaignant a déposé à la Cour d'appel une requête pour « inscription en appel 495 C.p.c. ». Le Conseil a fait signifier une requête en rejet d'appel. L'audience prévue le 5 décembre 2011 a été remise au 13 février 2012 à la demande du plaignant.

Dans un arrêt daté du 15 février 2012, la Cour d'appel a accueilli la requête en rejet d'appel présentée par le Conseil.

4.3 Requête en révision judiciaire à l'encontre du rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2010 QCCJA 486 (plainte de Madeleine Rheault à l'égard de M^e Jacques Cloutier, régisseur à la Régie du logement)

Lors de la séance du 13 septembre dernier, monsieur Bolduc a informé les membres que le Conseil avait reçu signification d'une requête introductive d'instance en révision judiciaire présentée par le régisseur visé par la plainte dans le dossier 2010 QCCJA 486. Celui-ci faisait valoir que le rapport du Comité d'enquête était entaché d'erreurs et en demandait la révision judiciaire pour les motifs suivants :

1. La composition du Comité d'enquête porte atteinte aux exigences relatives à l'indépendance et à l'impartialité;
2. Le Comité d'enquête a excédé sa compétence en statuant sur des reproches autres que ceux faisant l'objet de la plainte;
3. Le Comité d'enquête a commis une erreur de droit en écartant sommairement le témoignage de madame C.;
4. Le Comité d'enquête a commis une erreur dans l'appréciation de la preuve quant au troisième reproche considéré.

Le 18 janvier 2012 le juge Michel Richard de la Cour supérieure a rejeté la requête en révision judiciaire et disposé des motifs invoqués par le régisseur de la façon suivante :

- Le juge Richard reçoit la déclaration du procureur du régisseur qu'il n'insiste pas quant au 1^{er} motif;
- Quant au 2^{ième} motif, le juge Richard note que le libellé de la plainte est large et qu'il réfère aussi au comportement du régisseur à l'égard de la personne qui accompagnait la plaignante. Par ailleurs, le régisseur a été informé des reproches formulés par l'accompagnatrice dès l'étape de la préenquête et il y a répondu. Outre les articles du Code de déontologie qui sont mentionnés dans le mandat donné au Comité d'enquête, le juge

Richard considère qu'il était du devoir des membres du Comité de statuer notamment sur la portée du Code de déontologie des régisseurs de la Régie du logement. En définitive, l'important est que le régisseur ait su ce qui lui était reproché. Ainsi, sa conduite globale pouvait être examinée. Le Tribunal conclut qu'il doit appliquer la norme de la décision raisonnable et que celle-ci a tous les attributs de la raisonnable;

- Eut égard au 3^{ème} motif, le juge Richard conclut que le Comité d'enquête a rejeté le témoignage de madame C. par un raisonnement intelligible et compréhensible, en se basant sur les faits entendus de la preuve. Il s'agit d'une décision raisonnable à l'égard de laquelle il n'y a pas lieu d'intervenir;
- Enfin, le juge Richard considère que le 4^{ème} motif a été traité lors de l'analyse du motif précédent et qu'il n'y a pas lieu d'intervenir à cet égard.

4.4 Liste téléphonique des membres

Un nouveau tableau des coordonnées des membres, à jour, a été distribué aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance.

4.5 Crédits détaillés 2012-2013

Monsieur Bolduc informe les membres que pour l'année financière 2012-2013, le budget du Conseil de la justice administrative qui sera alloué à la rémunération totalise 213 400 \$ et le budget alloué au fonctionnement sera de 240 300 \$ pour un grand total de 453 700 \$.

Dans le cadre du Plan d'action 2010-2014, le Conseil est contraint de financer l'augmentation de sa masse salariale à même son budget de fonctionnement en plus de voir celui-ci être amputé.

4.6 Étude des crédits 2012-2013

Monsieur Bolduc informe les membres que les travaux préparatoires à l'Étude des crédits 2012-2013 sont débutés.

Les réponses aux renseignements généraux ont été remises le 23 mars dernier.

5. Sujets d'information

5.1 Revue de presse

Aucun sujet n'est abordé sous cette rubrique.

6. Listes dressées en vertu de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative

M^e Lachance présente aux membres les travaux effectués au cours de l'année afin de dresser les listes prévues par l'article 178 de la Loi sur la justice administrative. Un cahier détaillé regroupant les documents utiles aux membres pour rendre leur décision leur a été remis lors de l'envoi des documents nécessaires à la préparation de la séance.

Ces listes ont été publiées pour la première fois en mai 2001. Par la suite, elles ont été mises à jour annuellement¹ et seront publiées à la partie I de la *Gazette officielle du Québec* le 14 avril 2012 pour une douzième année consécutive².

La mise à jour des listes a été effectuée par la compilation de toutes les modifications législatives entrées en vigueur entre le 2 mars 2011 et le 29 février 2012, et chacun des ministères et organismes a été contacté afin de confirmer les données à être publiées.

Cette année, la *Liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale* est modifiée pour tenir compte de l'abolition du ministère des Services gouvernementaux, du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, du Conseil de la science et de la technologie, du Conseil des relations interculturelles, du Conseil des aînés, du Conseil de la Famille et de l'Enfance et du Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre.

Deux résolutions sont adoptées par le Conseil afin que soient publiées les listes prévues par l'article 178 de la Loi sur la justice administrative. Les listes paraîtront à la partie I de la *Gazette officielle du Québec* du 14 avril 2012.

Sur la proposition de M^e Suzie Ducheine, dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la *Liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale* ainsi que la *Liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée*, dont copies sont jointes au présent procès-verbal, afin qu'elles soient publiées à la partie I de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 178 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3).

Sur la proposition de M. Simon Julien, dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la version comportant une description de la mission et des fonctions de chaque organisme de la *Liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale* et de la *Liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une*

¹ (2001) 133 G.O. I, 563, (2002) 134 G.O. I, 504, (2003) 135 G.O. I, 685, (2004) 136 G.O. I, 440, (2005) 137 G.O. I, 561, (2006) 138 G.O. I, 752, (2007) 139 G.O. I 513, (2008) 140 G.O. I, 565, (2009) 141 G.O. I 493, (2010) 142 G.O. I 380 et (2011) 143 G.O. I 431.

² Toutes les versions des listes publiées par le Conseil sont disponibles sur son site Internet, ainsi que des versions détaillées de celles-ci.

autorité décentralisée, dont copies sont jointes au présent procès-verbal, afin qu'elle soit publiée dans le site Internet du Conseil.

7. État et suivi des dossiers de plaintes et informations de gestion

Le tableau de données de gestion sur les plaintes, à jour au 12 mars 2012, a été distribué aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance. Cinquante nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil depuis le début de l'exercice 2011-2012 pour un total de 81 plaintes dont 14 actuellement en traitement.

Il y a deux dossiers d'enquête actuellement actifs.

Le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance hier après-midi : il y avait dix dossiers de plainte inscrits à l'ordre du jour. Une plainte a été déclarée recevable et neuf plaintes ont été déclarées irrecevables.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n^{os} 545, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 561, 562, 563 et 564.

Monsieur Bolduc invite les membres qui le désirent à commenter les décisions.

M^{me} Marie Auger propose que la date à laquelle une décision est signée apparaisse sur celle-ci. Les membres discutent entre eux. Les membres sont d'avis d'ajouter la date de la décision sous la signature du président du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

De plus, M^e Louis Morin aimerait que les reproches formulés à l'égard du juge administratif soient mentionnés dans toutes les décisions rendues par le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

Enfin, M^e Hélène de Kovachich remarque que pour certains dossiers un délai de cinq ans s'est écoulé entre le moment où les faits reprochés se seraient produits et la date de la plainte déposée au Conseil. Les membres discutent entre eux. Monsieur Bolduc rappelle qu'à la séance du 13 septembre 2011 les membres ont proposé une modification législative à la Loi sur la justice administrative afin de prévoir qu'une plainte doit être déposée dans un délai raisonnable.

7.1 Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 570

N ^o de dossier CJA:	2012 QCCJA 570
Nom des plaignants :	M ^e Jean-Yves Therrien Madame Edouarda Branco

Nom du régisseur qui fait
l'objet de la plainte : M^e Éric Luc Moffatt
Tribunal : Régie du logement

Lors de sa séance d'hier après-midi, le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a déclaré recevable la plainte portée par M^e Jean-Yves Therrien et madame Edouarda Branco contre M^e Éric Luc Moffatt, régisseur à la Régie du logement. En conséquence, conformément à l'article 186 de la Loi sur la justice administrative, le Conseil doit constituer un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci au nom du Conseil. La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU QUE le 18 janvier 2012 M^e Jean-Yves Therrien et madame Edouarda Branco portent plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») contre M^e Éric Luc Moffatt, régisseur à la Régie du logement;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., chapitre R-8.1) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un membre, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., chapitre J-3), compte tenu des adaptations nécessaires;

ATTENDU QUE lors de la séance du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 26 mars 2012, la plainte portée par M^e Therrien et madame Branco contre M^e Moffatt a été déclarée recevable au sens de la Loi sur la justice administrative;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la Loi sur la Régie du logement prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1^o à 6^o et 9^o de l'article 167 de Loi sur la justice administrative, dont au moins un n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la Loi sur la Régie du logement énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre du Conseil visé au paragraphe 8^o de l'article 167 de Loi sur la justice administrative ou choisi à partir d'une liste établie par le président de la Régie après consultation de l'ensemble de ses régisseurs;

ATTENDU QUE l'article 187 Loi sur la justice administrative prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M^e Alain Turcotte, appuyée par M^e Lucie Le François ; il est résolu, conformément aux articles 8.4 de la Loi sur la Régie du logement et 186 de la Loi sur la justice administrative, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte formulée le 18 janvier 2012 par M^e Jean-Yves Therrien et madame Edouarda Branco contre M^e Éric Luc Moffatt et de statuer sur celle-ci au regard notamment de l'article 3 du Code de déontologie des régisseurs de la Régie du logement, D. 1200-2002 du 9 octobre 2002, (2002) 134 G.O. II, 7350, [R.R.Q., chapitre R-8.1, r.0.2], ainsi que des articles 79 de la Loi sur la Régie du logement, L.R.Q., chapitre R-8.1, et 41.1 du Règlement sur la procédure devant la Régie du logement, (1992) 124 G.O. II, 6935 [R.R.Q., chapitre R-8.1, r.5] quant au délai pour rendre sa décision dans le dossier de la Régie du logement portant le numéro 31 061113 086 G.

Le Comité d'enquête sera composé des personnes suivantes :

- M^e Hélène de Kovachich, présidente du Tribunal administratif du Québec et juge administratif en chef, membre du Conseil de la justice administrative et présidente du Comité d'enquête;
- Monsieur Antoine Roumi, membre du Conseil de la justice administrative;
- M^e Danielle Dumont, régisseuse à la Régie du logement.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation par M^e Dumont, M^e Marc Lavigne, régisseur à la Régie du logement, est désigné membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

Les membres sont avisés de l'arrivée de M. Mario Tremblay et M^e André Ouimet du Conseil de la magistrature du Québec à 10 h 45. Les membres décident de suspendre les travaux du Conseil à 10 h 50 afin de permettre aux conférenciers de faire leur présentation. Le point 14 de l'ordre du jour est donc devancé.

14. Conférenciers invités

Monsieur Bolduc introduit M. Mario Tremblay, juge en chef adjoint de la Cour du Québec et M^e André Ouimet, secrétaire du Conseil de la magistrature aux membres du Conseil. Ils ont été invités à faire part de l'approche de l'éthique et de

la déontologie au sein du Conseil de la magistrature du Québec. Une période d'échange avec les membres suit la présentation.

Les conférenciers terminent leur présentation à 12 h 16. M^e Robert Côté se joint aux membres du Conseil à 12 h 20. Les travaux du Conseil reprennent à 12 h 45.

8. Dépôt du rapport d'enquête du Comité d'enquête 516

M^e Nancy Chamberland, présidente du Comité d'enquête constitué pour mener l'enquête sur la plainte de madame Yolande Paquet et monsieur Guy Lachance à l'égard de M^e Paul Mercure, juge administratif au Tribunal administratif du Québec, a transmis au Conseil le rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Le rapport d'enquête a été remis aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance afin qu'ils en prennent connaissance.

La proposition de M. Michel Marchand, dûment appuyée, voulant que le rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2011 QCCJA 516 soit déposé au Conseil et que celui-ci, après en avoir pris connaissance, en prenne acte est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport du Comité dans le dossier 2011 QCCJA 516.

9. Suivi des dossiers d'enquête en cours

Monsieur Bolduc invite chacun des présidents à présenter un suivi de son dossier.

- **Dossier 2011 QCCJA 525**

M^e Côté informe les membres des développements dans le dossier d'enquête qu'il préside.

- **Dossier 2011 QCCJA 560**

M^e Turcotte informe les membres des développements dans le dossier d'enquête qu'il préside.

10. Confection des listes établies par les présidents en vue de la formation des comités d'enquête

Monsieur Bolduc invite chaque président à expliquer aux membres la procédure suivie à son tribunal pour confectionner la liste.

Monsieur Bolduc sollicite la collaboration des présidents des tribunaux afin de valider ou compléter, s'il y a lieu, la liste des membres de leur tribunal qui pourraient être appelés à siéger à titre de membre d'un comité d'enquête.

11. Adoption de la Politique de sécurité informationnelle du Conseil

La *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (CT 203560 du 11 avril 2006) énonce les objectifs et les principes directeurs en matière de sécurité de l'information et détermine les responsabilités des ministères et organismes puisqu'ils sont chargés d'en assurer la gestion.

Le Conseil adopte la *Politique de sécurité de l'information du Conseil de la justice administrative* afin d'en assurer la mise en œuvre.

La Politique de sécurité informationnelle a été remise aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance. Les membres discutent de la Politique.

Après discussion, il est convenu que la Politique soit adoptée.

En conséquence, sur la proposition de M. Michel Marchand, appuyée par M. Simon Julien, il est résolu que la *Politique de sécurité informationnelle* soit adoptée à l'unanimité par les membres.

La nouvelle Politique est jointe en annexe au présent procès-verbal.

M^e Suzie Ducheine quitte la séance à 13 h 05.

12. Calendrier des séances

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

6 juin 2012 à 13 h 30 à Québec
11 septembre 2012 à 9 h 30 à Montréal
4 décembre 2012 à 9 h 30 à Québec
26 mars 2013 à 9 h 30 à Montréal

13. Questions diverses

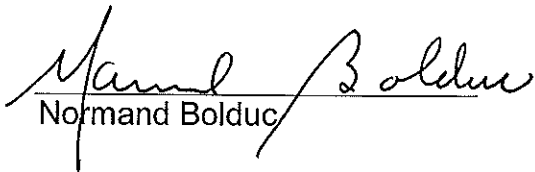
M^e Hélène de Kovachich questionne Monsieur Bolduc sur l'éventail de formations que pourrait offrir le Conseil de la justice administrative. Monsieur Bolduc fait état de discussions à cet effet avec divers intervenants. Les membres discutent entre eux.

Il est convenu que M^e Lachance communiquera avec M^e André Ouimet du Conseil de la magistrature pour s'informer de l'éventail des formations offertes.

14. Levée de la séance

La séance du Conseil est levée à 13 h 30.

Le président du Conseil de la justice administrative,


Normand Bolduc